



L'international avec un handicap, c'est possible !

La mobilité internationale des jeunes avec un handicap

Rencontres Nationales de la FÉDÉEH, dimanche 11 novembre 2012

1 / Typologie des séjours :.....	1
2 / Anticiper	2
2.1 / La stratégie d'apprentissage de la langue :.....	2
2.2 / Les contraintes liées à son handicap.....	2
2.3 / Les difficultés administratives :.....	2
2.4 / L'adaptation à une culture nouvelle	3
2.5 / Comment anticiper ?.....	3
3/ Sur quelles association s'appuyer ?	3
3.1 Views	3
3.2 Mozaïk Voyages.....	4
3.3 CIEE.....	4
3.4 CHA.....	4
4. Et la FÉDÉEH ?	5

1 / Typologie des séjours :

- Séjours d'apprentissage linguistiques dans une école de langue partenaire d'un organisme français dédié au handicap / non dédié au handicap / mixte
- Séjour d'apprentissage linguistique free – lance dans une famille d'accueil
- Séjour d'études dans une université étrangère
- Stage à l'étranger imposé ou non dans le cursus d'études

- Job d'été ou insertion professionnelle pérenne à l'étranger

2 / Anticiper

2.1 / La stratégie d'apprentissage de la langue :

- Avec un organisme d'apprentissage des langues il convient de bien choisir sa formule de cours et sa destination si l'on veut rester adapté à son budget
- Il peut être opportun de partir d'abord 3 ou 4 semaines en séjour de courte durée qui joue le rôle d'un séjour de reconnaissance avant de s'établir plus durablement
- Il faut adapter sa stratégie d'apprentissage à son handicap. Ainsi une personne non – voyante privilégiera un apprentissage fondé sur la conversation

2.2 / Les contraintes liées à son handicap

- Suivi thérapeutique : il faut arriver dans le pays d'accueil avec une bonne dose de médicaments et une ordonnance traduite pour parer à toute éventualité
- Savoir présenter son handicap : connaître quelques phrases types pour expliquer son handicap / ses contraintes / solliciter ou refuser de l'aide

2.3 / Les difficultés administratives :

- En France on perd de droit la perception des prestations sociales (Allocation Adulte Handicapé (AAH) et Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) liées au handicap lorsqu'on s'expatrie sauf si l'expatriation se déroule dans le cadre des études
- De fait tant que l'on ne déclare pas un changement de domicile, c'est particulièrement vrai pour le domicile familial, les services sociaux ne vérifient pas la situation.
- Il existe des dispositifs au niveau communautaire de prise en charge des dépenses de santé tel qu'une personne handicapée qui s'expatrie bénéficie du maintien de sa couverture d'assurance maladie
- Il existe par exception des accords avec certains pays, c'est le cas pour le Québec, qui permettent d'accéder aux prestations réservées aux personnes handicapées nationaux
- Certains pays ont une culture d'aide au handicap beaucoup plus avantageuse : en Scandinavie par exemple une personne handicapée expatriée bénéficie du maintien des prestations sociales liées au handicap

2.4 / L'adaptation à une culture nouvelle

- C'est cumuler le handicap au handicap que de s'installer dans un pays étranger dont on ne maîtrise pas la langue ; particulièrement lorsque dans ce pays la maîtrise de l'anglais est imparfaite.
- Certains pays ont une culture d'accueil du handicap ou du moins de certains handicaps et ont consenti des efforts importants en matière d'infrastructures ; ex : le Japon pour les personnes handicapées visuelles. D'autres sont au contraire en retard : par exemple une personne avec un handicap moteur doit se garder de l'état de la voirie en Amérique latine.
- Dans certains pays ont fait plus confiance à l'Etat et à l'aide qu'il apporte aux associations pour accueillir les personnes avec un handicap. Aux Etats - unis les associations plus autonomes sont liées au mouvement pour une vie indépendante (autonomous living)
- Il faut maîtriser a minima les codes sociaux et la culture du pays, aussi triviale que cette culture puisse parfois paraître : par exemple, ne pas hésiter à parler de son goût pour la gastronomie locale.

2.5 / Comment anticiper ?

- Le contact en amont est extrêmement important.
- Il faut entrer en relation avec des associations locales.
- Il faut s'enquérir d'informations pratiques : comment repérer le quartier, comment avoir des cours de locomotion si l'on est déficient visuel, comment accéder à du matériel informatique ? comment bénéficier d'une aide humaine ?
- Il faut d'abord contacter le réseau local, puis l'Université puis les instances administratives.

3/ Sur quelles association s'appuyer ?

3.1 Views

- Views s'adresse exclusivement aux jeunes déficients visuels car Views est rattaché au GIAA.
- Views organise différents types de séjours à l'étranger et prend en charge l'organisation du séjour de A à Z.
- Une formule prédomine : le Service Volontaire Européen. Le SVE offre différentes missions au jeune, de l'alphabétisation ou travailler dans une association de quartier. Bien sûr dans ce cadre on propose une aide adaptée au handicap visuel.

- Une autre formule mérite d'être mentionnée : Programme jeunesse en action. C'est un programme de 10 jours avec une thématique culturelle et sportive qui mélange des participants DV et des participants voyants.

3.2 Mozaïk Voyages

- Mozaïk organise des séjours d'études dans 3 pays : Espagne, Grande Bretagne et Irlande
- L'objectif est autant de développer un meilleur niveau en langue que de prendre confiance par rapport à son niveau en langue.
- Le handicap moteur est privilégié. Il est plus difficile de faire accepter le handicap visuel car les familles d'accueil sont plus réticentes. Certains handicaps comme le handicap auditif ou le handicap mental sont intrinsèquement plus difficiles à intégrer.
- On s'efforce d'intégrer le jeune avec un handicap chez le formateur ce qui présente moins d'aléas que dans une famille d'accueil.
- Le prix du séjour est le même que l'étudiant soit valide ou en situation de handicap.

3.3 CIEE

- Center for international education exchanges (CIEE) facilite la mobilité internationale des étudiants étrangers vers les USA.
- CIEE travaille en relation avec MIUSA qui est focalisé sur la mobilité internationale des étudiants avec un handicap.
- L'antenne parisienne du CIEE a l'expérience de l'accueil d'étudiants étrangers en situation de handicap et travaille par ailleurs avec AHEAD, mouvement international d'éducateurs spécialisés.

3.4 CHA

- La Coordination Handicap Autonomie (CHA) présente dans 20 pays est exclusivement organisée autour de la thématique de l'Independent living.
- Ces Centres pour la vie autonome peuvent être des centres ressources pour les personnes qui vont séjourner dans le pays.
- Ces Centres pour la vie autonome sont nés à Berkeley dans une université américaine et il y a entre 200 et 300 de ces centres aux USA.

- En France comme lors de ses déplacements à l'étranger une personne avec un handicap souhaite vivre de la façon la plus autonome possible et pas seulement vivre dans un milieu de personnes qui vivent le même handicap. Ce n'est pas le but. Le séjour doit permettre de découvrir une langue et une culture et pas comment vivent les personnes avec le même handicap dans le pays d'accueil. Cela n'a d'intérêt que technique.

4. Et la FÉDÉEH ?

- Collecte de l'information pertinente pour la mobilité internationale
- Conseil aux étudiants étrangers et aux structures de conseil aux étudiants étrangers en France
- Accompagnement dans la mobilité
- Financement de la mobilité ou plutôt relai vers les financements (cf. aide à un étudiant via les bourses HP / aide à un étudiant à saisir la Fondation occitane...)